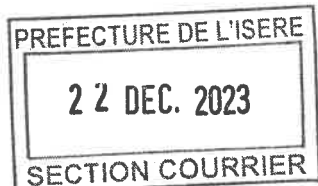




VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)



N° 08

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
présents : 22  
votants : 28  
nombre de voix pour : 28  
nombre de voix contre : 00  
abstention : 00  
NPPV : 00

**OBJET :**

**Avenant n°1 au bail rural  
concernant la Ferme  
Communale**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou  
Sous-préfecture

le : **22 DEC. 2023**

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr)

le :



République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

20230206

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois

le 19 décembre,

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Agnès ROLIN, - MM Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Adjoint(e)s

Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Claude BOSSAND, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Laurence BENZA-RAIEVSKI (pouvoir à Madame Marie-France CARRE), Madame Caroline HALLE (pouvoir à Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Madame Virginie SONJON (pouvoir à Monsieur Gilles FARRUGIA), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Monsieur Roger BOIS) Monsieur Alain MAFFET (pouvoir à Madame Nadine HEILLIETTE), Monsieur Stéphane MOUNIER (pouvoir à Monsieur Daniel LIEFFEN).

Absente excusée : Madame Catherine FAVAND.

*Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

Madame Agnès ROLIN, adjointe au maire en charge de l'environnement, le développement durable et les énergies indique au Conseil municipal qu'un des exploitants agricoles souhaite quitter la ferme et donc mettre un terme au bail qui le lie à la commune.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant audit bail, conclu le 10 juillet 2020 afin de permettre la sortie de cet exploitant.

Cet avenant précise également que l'exploitant restant se verra appliquer l'intégralité du loyer prévu au bail.

Il est, par conséquent, proposé au Conseil municipal :

→ d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au bail rural qui fut signé le 10 juillet 2020 concernant la Ferme communale.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**

La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

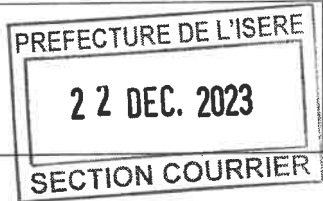


Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

*Annexe : bail*

**AVENANT N° 1**  
**AU BAIL RURAL signé le 10 juillet 2020**

*Articles L411-1 et suivants du Code Rural*



Préambule :

Le Conseil Municipal de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, par délibération en date du 30 juin 2020, a autorisé la signature d'un bail entre le GAEC « Jamais sans mes bottes » et monsieur Benjamin DUFFORT. Le bail a été signé par les parties le 10 juillet 2020.

Monsieur Benjamin DUFFORT a fait part de son souhait de ne plus faire partie du bail. La sortie dudit bail de monsieur Benjamin DUFFORT fait l'objet de l'avenant.

Entre les soussignés :

**La commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN**, sise Allée du Château de Miribel, BP 14, 38330, représentée par son Maire en la personne de Monsieur Dominique BONNET, **propriétaire bailleur**,

d'une part,

Et

- **« Jamais sans mes bottes », Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**, dont le siège est situé 561, chemin des Communaux – 38330 Montbonnot-Saint-Martin, représentée par :

**Madame Laétitia GIL SABORIDO**, en qualité d'exploitante associée, dûment habilité aux fins des présentes ainsi qu'elle le déclare,

**Monsieur Benjamin BRICAUD**, en qualité d'exploitant associé, dûment habilité aux fins des présentes ainsi qu'il le déclare.

- **Monsieur Benjamin DUFFORT**, en qualité d'exploitant agricole (apiculteur), dûment habilité aux fins des présentes qu'il déclare,

**les preneurs,**

d'autre part,

Il est donc convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Monsieur Benjamin DUFFORT, est autorisé à quitter le bail avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ARTICLE 2**

Les locataires restants sont tenus de régler la totalité du loyer indiqué dans le bail susmentionné (article 8 dudit bail) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



**ARTICLE 3**

Les autres clauses et conditions du bail initial du 20 juillet 2020 restent inchangées.

Le présent acte est établi en trois exemplaires, à Montbonnot-Saint-Martin, le .....

Signature précédée de la mention manuscrite  
«Lu et approuvé»

Les preneurs,

Le bailleur,

Laétitia GIL SABORIDO

Benjamin BRICAUD

Dominique BONNET, Maire

Benjamin DUFFORT